

ÉLECTION AU CONSEIL DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE SORBONNE UNIVERSITÉ

Scrutin des 16 et 17 novembre 2021. Collège T.

Profession de foi de la liste FO ESR Syndiqués et Non Syndiqués



FO ESR est un syndicat indépendant qui vous représente, vous défend et vous informe

Des élus syndiqués ou non syndiqués sur la liste FO ESR pour plus de diversité dans la représentation des personnels BIATSS dans les conseils à Sorbonne Université (SU).

FO : des résultats dans l'intérêt des personnels, grâce à son action auprès de la présidence ou des directions de SU, auprès du Ministère au niveau national, auprès de l'académie au niveau du département, bien que FO ne siège pas au Comité Technique de SU.

Crise Covid : dès le départ et tout au long de cette crise majeure, FO a informé et accompagné régulièrement l'ensemble des personnels de Sorbonne Université à travers les messages « FO informe ». **FO a alerté sur la gravité des effets de l'épidémie à SU** et a exigé la mise en place de mesures efficaces : des masques, du gel hydroalcoolique dans tous les services, du savon dans les toilettes, la désinfection régulière des locaux, l'aération, la mise en place de mesures de distanciation physique dans les bureaux, les salles de cours, les amphithéâtres, de purificateurs d'air.

FO a informé et soutenu les agents souhaitant être placés en ASA.

FO a rappelé le respect des décrets et circulaires pour la protection des agents vulnérables et pour les agents conjoints de personnes vulnérables et a accompagné les démarches des agents concernés.

C'est FO qui a demandé et obtenu à Sorbonne Université **la mise en place de la prime panier** repas forfaitaire quotidienne pour les agents obligés de venir travailler sur site pendant le confinement.

FO a soutenu la mise en place de primes covid à SU tant pour les personnels BIATSS que pour les personnels enseignants. FO a eu une attitude responsable, constructive et efficace pour les personnels.

FO a systématiquement répondu aux questions individuelles qui lui étaient posées par des agents et a accompagné les agents sur les conditions matérielles du passage au télétravail, les procédures.

FO a demandé localement et nationalement la mise en place d'une indemnité forfaitaire pour les frais liés au télétravail (électricité, abonnement internet etc.). FO a signé le protocole d'accord national. Dès septembre nous avons alerté M. l'administrateur provisoire sur la nécessité de mettre en place rapidement à SU les dispositions du décret créant une « allocation forfaitaire de télétravail » appelée aussi « forfait télétravail ». Grâce à cette mise en place rapide l'indemnité forfaitaire devrait pouvoir être versée dès janvier 2022 aux personnels de SU comme le prévoit le décret.

FO était opposé à la fusion entre Paris 4 et Paris 6. Nous avons assisté à une fusion qui s'est dans les faits traduite par une absorption de Paris 4 et qui a entraîné à travers toute l'université fusionnée la désorganisation du travail dans les facultés du fait de la création d'un nouveau niveau universitaire qui a vidé et déstabilisé les services. Comme la fusion s'est faite à moyens constants, on a déshabillé Paul, à savoir les services facultaires, pour mal habiller Jacques, le niveau universitaire. Le résultat nous ne le connaissons hélas que trop bien pour les personnels Biatss : sous-effectifs, surtravail, burn out, perte d'autonomie et de sens du travail à effectuer pour les personnels traités comme de simples exécutants.

Partout le mal être, la lassitude, la fatigue se sont installés. Pendant la crise sanitaire beaucoup d'agents se sont retrouvés isolés, angoissés par la situation, voire dépressifs, rappelons-nous les décomptes quotidiens dans les médias des malades, des personnes en réanimation et des décès ! Face aux besoins il n'y a pas eu de véritable politique de santé de prévention mise en place à la mesure des milliers d'agents travaillant à SU. Les services de la médecine de prévention sont en sous-effectif chronique face aux

besoins. On a vu la nécessité d'une pratique sportive. Or, SU n'a rien mis en place. **FO est pour que les personnels puissent bénéficier à SU de 2 heures hebdomadaires de pratique sportive de leur choix sur leur temps de travail !**

Il faut que les personnels retrouvent des marges de manœuvre dans leur travail au quotidien et au long cours. Les organigrammes doivent être mis à jour et intégralement publiés sur l'intranet, au lieu de faire juste apparaître les directions. La mise en place de nouvelles applications doit se faire en concertation avec les agents, **avec une véritable formation pendant la durée** nécessaire et pas au rabais !

Les élus syndiqués et non syndiqués FO ESR défendent :

La possibilité de télétravail 3 jours hebdomadaires pour tous les personnels qui font la demande.

La revalorisation des régimes indemnitaires.

La publication du mouvement au fil de l'eau.

Le raccourcissement des délais pour l'attribution et la mise en paiement des primes.

Des critères clairs et objectifs comme l'ancienneté pour les promotions et la mobilité.

Le remplacement systématique des absents, remplacement lors des congés maternité ou paternité. Stop à la polyvalence ! respect des métiers !

Le recrutement d'agents dès cette année.

FO et les élus se battent :

Contre l'attribution de primes « à la tête du client ».

Contre les procédures qui sont imposées d'en haut, sans aucune vraie discussion avec les personnels qui effectuent le travail au quotidien.

Pour l'instauration d'un dialogue bienveillant, d'une écoute réelle des personnels et de la prise en compte de leurs difficultés et de leurs besoins.

Pour un accueil bienveillant et attentif des agents et de leurs besoins lorsqu'ils occupent un nouveau poste et qu'ils ne soient pas obligés de se débrouiller pratiquement tous seuls. Trop de directeurs, directrices, chefs ou cheffes de service continuent à exercer un management autoritariste et irrespectueux, fondé sur la menace de sanctions. L'ambiance doit changer !

Pour mettre fin aux réunions de service qui tournent à l'intimidation voire au tribunal inquisitoire.

FO dit :

Halte au management par la peur et l'intimidation !

Halte à l'infantilisation des personnels et à la culture du management par la soumission. Les agents sont des personnes libres et adultes qui connaissent leur métier et leurs responsabilités.

Stop au non respect des droits des agents (statut, temps de travail, formation).

Les agents ont droit à des réponses à leurs questions et dans des délais raisonnables !

FO lutte contre les attitudes discriminatoires, les menaces et le harcèlement sur les lieux de travail, conseille et accompagne les agents qui sont victimes de telles attitudes inacceptables.

À Saint-Antoine, respect des revendications des personnels : retour au Service Sécurité Incendie de la gestion de leur planning par les agents, retour aux possibilités de changements illimitées en nombre, suppression des 48 heures sur 7 jours glissants.

Respect de la liberté des agents et de l'égalité au sein de Sorbonne Université. Il n'est pas normal que le personnel technique, administratif et des bibliothèques de SU soit soumis à l'obligation vaccinale uniquement parce que son travail est localisé au sein du Groupe Hospitalier Sorbonne Université, alors que ces personnels ne sont pas des soignants, travaillent pour l'université et pas pour l'hôpital et donc ne sont pas en relation avec des patients. Il y a là une confusion entre l'hôpital et l'université.

Pour être défendus et représentés : Les 16 et 17 novembre votons pour la liste FO ESR Syndiqués et Non Syndiqués !